

Formulaire de candidature ACCROJUMP - Bruxelles

1. TITRE DU PROJET : TREMPLIN (Dispositifs Internes d'Accrochage Scolaire)

2. ORGANISME PORTEUR DU PROJET :

Nom complet de l'établissement	Centre scolaire Maris Stella – Notre-Dame de Lourdes Institut Maris Stella
N° FASE	0144
Représentant légal + titre	Nicole Lewahert, Directrice Jean-Marie Bruyndonckx, Président du Pouvoir organisateur
Personne de contact	Caroline Chevalier
Adresse	Rue Félix Sterckx 44 1020 Bruxelles
Téléphone	02/478 63 95
Email	maris.stella@skynet.be

3. PARTENAIRES :

a) Partenaire 1 :

Nom complet de l'organisme	Institut Notre-Dame de Joie (enseignement spécialisé)
N° FASE	0174
Représentant légal + titre	M. Letier Alain, Président du Pouvoir organisateur
Personne de contact	Mme Dell'Omo Gratienna
Adresse	Rue Ernest Allard, 28 1000 Bruxelles
Téléphone	02/512 85 22
Email	g.dellomo@indjoie.be

b) Partenaire 2 :

Nom complet de l'organisme	CEFA d'Anderlecht
N° FASE	04527
Représentant légal + titre	Valérie Van Ossel, ccordinatrice CEFA
Personne de contact	Valérie Van Ossel
Adresse	Rue Brogniez, 170 1070 Anderlecht
Téléphone	02/523 21 79
Email	ec.cefa.anderlecht@skynet.be

4. RESUME DU PROJET

Synthétiser l'objectif du projet, les activités qui seront réalisées et les résultats escomptés dans le cadre du projet FSE (max 1/3 page).

Objectifs

Accueil et intégration des élèves qui arrivent « en cours d'année » : présentation de la culture d'école, intégration dans les cours après une mise « en ordre », suivi afin de permettre l'accrochage, analyse des motivations (pourquoi chez nous, pourquoi dans cette formation... ?)

Prévention et intervention dans les cas de décrochage : travail sur la motivation, la confiance en soi, l'identité, l'orientation, l'accrochage affectif et symbolique

Collaboration entre écoles présentant des orientations et des formes d'enseignement différentes : quels parcours proposer ? qu'existe-t-il en dehors de ce que nous connaissons ?

Prévention et intervention dans les cas d'exclusion temporaire : éviter que l'histoire ne se répète et aboutisse à une exclusion définitive, comprendre les mécanismes systémiques et les utiliser comme leviers

Prévention et recherche d'alternatives à l'exclusion définitive

...

Indicateurs de réussite

Diminution du nombre d'exclusions des cours, d'exclusions d'une journée, d'exclusions définitives

Diminution du nombre de situations de crise à gérer par les professeurs, les éducateurs, le préfet / la préfète de discipline ou le CPE

Diminution du nombre d'élèves libres

Augmentation du nombre de réussites « ordinaires », dans les temps

Augmentation du nombre d'insertion d'élèves réussies, que ce soit en début ou en cours d'année

Augmentation du nombre d'orientations positives et construites

Intégration de ce projet « Tremplin » au Projet Educatif et d'Etablissement des 3 écoles en vue d'une pérennisation de la dynamique et des moyens accordés

Déclinaisons locales

Interactions avec les éducateurs, le CPMS, le/la médiateur/trice local/e, les AMO

Interactions entre les acteurs de terrain des établissements partenaires : analyse, pistes, ressources, (re)connaissance mutuelle...

5. OBJECTIF DU PROJET ET BESOINS AUXQUELS IL REpond (contexte du projet)

Chaque dossier aura un seul objectif spécifique qui est le pivot autour duquel est bâti le futur projet et qui servira également de référence pour la gestion de l'intervention, pour mesurer sa réussite ou son échec. L'objectif spécifique doit être atteint durant la durée de vie du projet.

Pour cela, il faudra que l'intervention produise des bénéfices durables pour les groupes cibles visés et que les résultats puissent subsister après l'intervention. L'objectif spécifique du projet exprime donc les avantages durables que les bénéficiaires vont obtenir grâce à l'ensemble des résultats générés directement par les activités réalisées dans le cadre du projet.

Avantages à obtenir

Mise en place de « réflexes » d'action dans des situations de crise pour le jeune : circuits efficaces, personnes formées, circulation de l'information, interaction de différents partenaires, innovation dans les solutions...

Complémentarité entre une nouvelle structure (Tremplin) et les structures existantes : éducateurs, CPE, préfet(e) de discipline, CPMS, médiateur/trice...

Si certaines heures sont mutualisées, la/les personne(s) pourrai(en)t passer d'une école à l'autre durant la semaine, afin de

- faire le lien entre les différentes formes d'enseignement qui sont organisées au sein des écoles pour les jeunes qui veulent se réorienter ;
- informer des initiatives qui se font ailleurs ;
- amener une réflexion « méta » qui permette d'analyser sans être toujours « le nez dans le guidon »...

6. COMPLEMENTARITE : Veuillez mentionner les autres projets et/ou dispositifs de vos écoles en lien avec le décrochage scolaire (cellule bien-être, DAS...) et expliquez leur complémentarité ?

Dans le CEFA d'Anderlecht

- Présence du CPMS avec 2 personnes à temps plein et une personne à mi-temps
- Accompagnateurs-titulaires qui s'occupent du suivi des élèves pour chaque classe
- Projet transversal : « Gratin de cultures » qui a été conçu pour l'accrochage des jeunes durant l'année au travers d'activités culturelles diverses avec, pour finalité, la création d'un spectacle.

Dans les autres écoles

- Travail de proximité des CPMS
- Interventions ponctuelles d'AMO
- Mise en place d'un (modeste) DAS à l'Institut Maris Stella

7. DESCRIPTION DU PROJET

a) Description détaillée de chaque activité proposée

Il s'agit de toutes les tâches qui devront être exécutées pour atteindre les résultats visés.

- Accueil du nouvel arrivant : contextualisation, mise en projet, mise « en ordre », entrée en classe et suivi régulier...
- Raccrochage des élèves décrocheurs : analyse, mise en projet, intervention éventuelle de partenaires extérieurs, analyse de la pertinence de l'orientation...
- Re-motivation des élèves démotivés : travail sur la confiance en soi, sur les ressources et les freins, travail avec l'environnement familial...
- Orientation des jeunes en perte de sens : construction d'un projet d'études, recherche des lieux adéquats, mise en relation...

b) Public Visé

Quelle est la catégorie prioritaire des bénéficiaires du projet ?

Essentiellement nos élèves du 2^{ème} et du 3^{ème} degré qualifiant. Mais il semble évident que ne pourront pas être ignorés les élèves du premier degré qui, déjà, sont parfois en perte de sens par rapport à leur scolarité.

c) Résultats attendus

Les résultats sont les réalisations concrètes du projet, le produit des activités menées dans le cadre du projet. C'est l'ensemble des résultats qui permet la réalisation de l'objectif spécifique.

Elèves en prise avec leur présent

Participation aux cours plus suivie

Liens avec les CPMS, les AMO et entre écoles, qui permettent des orientations positives et construites

Insertion de nouveaux élèves, venus d'ailleurs, de manière réfléchie, pesée, constructive

d) Indicateurs

Les indicateurs sont les outils qui permettent de décrire de manière opérationnelle tant l'objectif spécifique que les résultats.

Indicateurs de départ : nombre de jeunes comptabilisant 20 demi-jours et plus d'absence non justifiée durant l'année scolaire 2014-2015 :

	Partenaire 1 Maris Stella	Partenaire 2 Notre-Dame de Joie	Partenaire 3 CEFA d'Anderlecht
Hommes	11		51
Femmes	10	32	21
Total	21		72

Nombre de jeunes identifiés en pré-décrochage durant l'année scolaire 2014-2015

- absentéisme : entre 10 et 19 demi-jours d'absence non justifiée (1^{er} chiffre),
- retard scolaire de plus d'1 an (2^{ème} chiffre),
- problèmes de comportements (difficilement quantifiables : à partir de quand est-ce un vrai problème ?)

	Partenaire 1 Maris Stella	Partenaire 2 Notre-Dame de Joie	Partenaire 3 CEFA d'Anderlecht
Hommes	46 - 86		107 - 211
Femmes	24 - 101	33	29 - 71
Total	70 - 187		136 - 282

Les indicateurs de résultats devront porter sur le nombre de jeunes « accrochés » en fin de projet et sur les outils réalisés (méthodologie, procédure, ...).

Indicateurs de réussite (voir plus haut...)

- Diminution du nombre d'exclusions des cours, d'exclusions d'une journée, d'exclusions définitives
- Diminution du nombre de situations de crise à gérer par les professeurs, les éducateurs, le préfet / la préfète de discipline ou le CPE
- Diminution du nombre d'élèves libres
- Augmentation du nombre de réussites « ordinaires », dans les temps
- Augmentation du nombre d'insertion d'élèves réussies, que ce soit en début ou en cours d'année
- Augmentation du nombre d'orientations positives et construites
- Intégration de ce projet « Tremplin » au Projet Educatif et d'Etablissement des 3 écoles en vue d'une pérennisation de la dynamique et des moyens accordés

8. CADRE PARTENARIAL INTEGRE AU PROJET

Concrètement, il faudra décrire de manière détaillée les différents partenaires effectifs ainsi que leurs rôles dans les activités du projet. Veuillez indiquer si les établissements participants sont bénéficiaires de l'encadrement différencié. Quelle collaboration sera mise en place entre les différentes écoles et les acteurs externes ?

Les différents partenaires seront :

- Les membres du personnel responsables du projet dans les 3 établissements
- Les membres des CPMS des 3 établissements
- Les AMO avec lesquelles ces établissements ont déjà établi des liens
- 1 représentant du SAJ
- Les médiateurs scolaires des établissements en encadrement différencié

Des réunions mensuelles devraient permettre aux différents acteurs de coordonner leurs actions, d'en établir de nouvelles, de faire l'analyse des pratiques afin de réaliser les ajustements nécessaires.

Les établissements partenaires ne sont pas en encadrement différencié.

9. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE SUIVI ET D'EVALUATION PREVU

Tout projet doit prévoir dès le départ un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le suivi permet de vérifier en permanence si le projet va dans la bonne direction et si le plan de l'intervention et le calendrier d'exécution sont respectés. Le système de suivi fonctionne sur la base de l'ensemble des indicateurs qui ont été identifiés dans le cadre logique d'intervention et vise la collecte des données quantitatives et qualitatives nécessaires.

Par ailleurs, tous les projets sont tenus de mettre en place un processus d'évaluation. Deux options sont possibles : soit le projet opte pour une évaluation externe qui est confiée à un évaluateur extérieur, soit il choisit de mettre en place un processus d'autoévaluation. Il est également possible de combiner les deux approches.

L'évaluation se fera par et lors de ces réunions mensuelles qui permettront des autorégulations et des adaptations, à l'aune des indicateurs de réussite et de l'évolution des initiatives.

De plus, le projet s'appuiera sur la collaboration avec un 4^{ème} établissement ayant créé avec succès un dispositif interne d'accrochage scolaire depuis deux ans (Institut Cardinal Mercier).

Une évaluation externe pourrait également être précieuse. Celle-ci permettrait un regard « décalé » et « naïf » qui poserait des questions auxquelles il nous aurait semblé superflu de répondre.

10. AFFECTATION DE LA CHARGE FSE

Etablissement 1 :	Institut Maris Stella
Rôle de la personne concernée :	Coordination du dispositif d'accrochage scolaire ; suivi des élèves, rapport des actions à la direction, aux éducateurs et aux enseignants ; contact avec les partenaires ; développement du projet

Etablissement :	Notre-Dame de Joie
Rôle de la personne concernée :	Médiatrice scolaire CFWB

Etablissement :	CEFA
Rôle de la personne concernée :	Accompagnateur

Rappel de la règle du cofinancement :

Les aides européennes sont accordées selon le principe du cofinancement. En contrepartie du financement FSE, les établissements s'engagent à fournir une part publique belge équivalente. Ils pourront valoriser toutes les actions mises en place en faveur du projet.

11. PLUS-VALUE DU FINANCEMENT FSE

La contribution du FSE doit constituer une plus-value par rapport aux politiques mises en œuvre par les autorités. Le candidat est invité à argumenter quelle est la plus-value apportée par le cofinancement du FSE (ex : nombre supplémentaire de jeunes décrochés pris en charge,...).

N'étant pas en encadrement différencié, nous avons beaucoup de difficultés à consacrer des moyens – pourtant nécessaires – ciblant spécifiquement nos élèves fragiles (+ d'un an de retard) ou décrocheurs (absents, fréquemment en retard, « désamorçés » au niveau du travail scolaire. Nos enseignants et éducateurs bénéficieraient d'un support supplémentaire pour effectuer leur travail, auraient un référent de plus vers qui se tourner. De plus, le partage d'expériences et de pratiques ouvre les horizons et permet d'élargir les domaines d'action.

12.COMMENTAIRES

Détaillez à ce niveau toute information qui serait susceptible d'améliorer la compréhension et l'évaluation de votre projet.

Nous voulons réduire le nombre d'élèves qui nous quittent soit parce qu'ils le veulent, soit parce que nous n'en voulons/pouvons plus. Trop de situations dramatiques dans lesquelles il nous semble qu'avec plus de temps, de disponibilité, des propositions « autres », il aurait été possible de poursuivre le chemin commun au-delà de la crise.

Le nombre d'élèves exclus en cours ou en fin d'année est trop important. Cela résulte d'une incapacité matérielle à anticiper les difficultés et surtout à y apporter une réponse autre que les réponses traditionnelles : sanctions, convocations de l'élève, des parents...

Il nous faut innover et, pour cela, investir en moyens humains, en moyens temporels, en lieux qui permettent d'autres approches. Nous espérons que cela, soutenu par une aide supplémentaire, nous permettra d'implémenter de nouvelles pratiques qui, petit à petit, s'ajouteront aux différents registres d'action de gestion de crise.

Nom de la personne responsable de l'organisme porteur du projet : Nicole Lewahert

Date : 21/09/2015

Signature :

